



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **18 juin 2018**

Décision n° **CP-2018-2508**

commune (s) : Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - La Mulatière - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne

objet : Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle - Attribution d'une subvention à ABC HLM pour son programme d'actions 2018 - Approbation d'une convention de participation financière

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Képénékian

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 8 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 19 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, M. Jacquet, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : Mme Picot (pouvoir à Mme Peillon), MM. Galliano, Barral, Mme Poulain (pouvoir à Mme Glatard), M. Chabrier.

Absents non excusés : M. Barge.

Commission permanente du 18 juin 2018**Décision n° CP-2018-2508**

commune (s) :	Bron - Caluire et Cuire - Décines Charpieu - Ecully - Feyzin - Fontaines sur Saône - Givors - Grigny - Irigny - Lyon - Meyzieu - Neuville sur Saône - Oullins - La Mulatière - Rillieux la Pape - Saint Fons - Saint Genis Laval - Saint Priest - Vaulx en Velin - Vénissieux - Vernaison - Villeurbanne
objet :	Contrat de ville métropolitain - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle - Attribution d'une subvention à ABC HLM pour son programme d'actions 2018 - Approbation d'une convention de participation financière
service :	Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Pilotage urbain - politique de la ville

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 6 juin 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1 20.

L'amélioration du cadre de vie des habitants des quartiers de la politique de la ville au travers de la GSUP est un axe d'intervention prioritaire du contrat de ville métropolitain approuvé pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2015-0410 du 29 juin 2015. La convention de GSUP d'agglomération, qui définit les priorités, a été approuvée pour la période 2015-2020, par délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016.

Par délibération du Conseil n° 2018-2767 du 27 avril 2018, la Métropole a approuvé les modalités d'attribution et de financement des programmes d'actions annuels dans le cadre de la GSUP pour l'année 2018 et a donné délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif.

La GSUP constitue une réponse collective et concertée des acteurs locaux (Métropole, Communes, bailleurs, associations, régies de quartier), aux problématiques spécifiques et récurrentes des quartiers de la politique de la ville. Des actions sont mises en œuvre chaque année afin d'assurer un cadre de vie entretenu, d'enrayer un processus de déqualification ou le manque d'attractivité et d'assurer la pérennité des investissements réalisés. Ces plans d'actions portent sur :

- la gestion quotidienne du cadre de vie,
- la participation des habitants, l'amélioration du lien social et l'éco-citoyenneté,
- la maîtrise des budgets des ménages en matière de charges afférentes au cadre de vie,
- la sécurité et la tranquillité des habitants,
- l'insertion sociale (recours aux Régies de quartier, chantiers jeunes et éducatifs, etc.) et professionnelle (clauses d'insertion, chantiers d'insertion, etc.),
- la prise en compte des situations de précarités économiques et sociales.

La participation de la Métropole au centre de ressources métropolitain pour la qualité de vie résidentielle s'inscrit dans ces plans d'actions. Il est porté par ABC HLM, association des bailleurs et constructeurs HLM du Rhône. Il a une dimension métropolitaine depuis 2016 selon une logique d'ancrage dans les laboratoires historiques, Vaulx en Velin et Vénissieux, et de déploiement sur l'ensemble des quartiers de la politique de la ville. L'objectif est notamment d'identifier et de diffuser les bonnes pratiques sur les thématiques prioritaires définies annuellement. Il s'agit également d'insuffler des coopérations sur le terrain, en lien avec la Métropole.

La délibération du Conseil n° 2016-1333 du 27 juin 2016 définit les priorités de la Métropole pour le co-financement des plans d'actions GSUP sur la durée du contrat de ville. L'accompagnement du centre de ressources d'agglomération des bailleurs sociaux constitue une des 4 priorités ainsi délibérées.

Les priorités du centre de ressources métropolitain pour l'année 2018 sont :

- l'amélioration de la coordination entre les bailleurs sociaux et les services de la Métropole en matière de propreté et de gestion des déchets et le développement d'actions innovantes en la matière,
- en matière de tranquillité, les priorités portent sur les questions de prévention situationnelle, sur le travail partenarial (notamment dans le cadre des Conseils locaux de sécurité et de prévention de la délinquance - CLSPD) et sur 3 points noirs identifiés en 2017 : les voitures épaves, les chiens dangereux et la vidéoprotection,
- une meilleure intégration des bailleurs sociaux dans les démarches de développement économique dans les sites en renouvellement urbain et dans la mise en œuvre du Programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e),
- la poursuite de réflexions en cours sur les contributions du voisinage à l'intégration sociale (mobilisation du mode de la recherche),
- l'appui aux bailleurs sociaux dans la mise en œuvre des plans d'actions GSUP – taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la participation au pilotage de la convention GSUP d'agglomération.

Il est proposé pour l'année 2018 une participation de la Métropole de 25 000 € sur un budget prévisionnel de 90 000 €, soit une subvention à hauteur de 28 %.

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil de la Métropole n° 2018-2767 du 27 avril 2018 relative à la définition du cadre d'intervention de la Métropole pour le financement des programmes d'actions annuels en matière de GSUP et donnant délégation à la Commission permanente pour la mise en œuvre du dispositif ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 25 000 € au profit d'ABC HLM pour la programmation 2018 relative au Centre de ressources métropolitain, dans le cadre du contrat de ville métropolitain,

b) - la convention à passer entre la Métropole et ABC HLM définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2018 et suivants - chapitre 65 - opération n° 0P17O5427.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2018.